

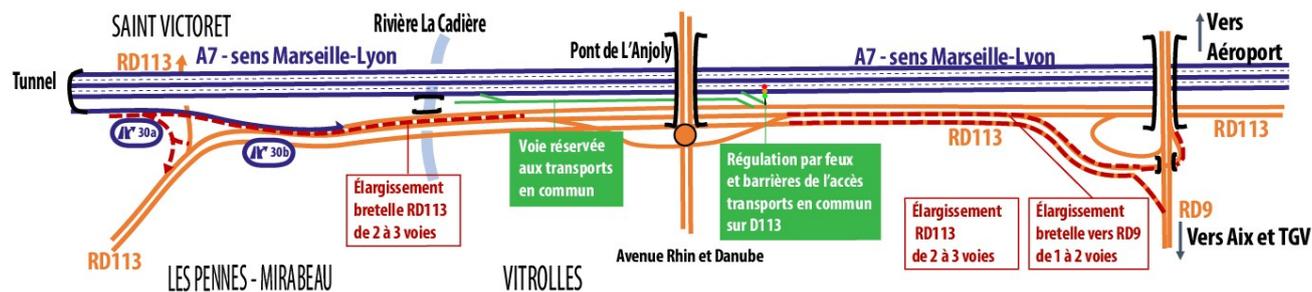
Marseille, vendredi 3 novembre 2023

Amélioration de la desserte de l'aéroport Marseille-Provence autoroute A7/RD113 Démarrage des travaux d'aménagement du secteur de l'Agavon aux Pennes-Mirabeau

Depuis juillet 2023, les axes pour la desserte routière de l'aéroport Marseille-Provence font l'objet d'un vaste chantier pour fluidifier la circulation. Élargissement de voies, création de voies réservées aux transports en commun, nouvelles bretelles d'accès à l'A7, l'État et le département des Bouches-du-Rhône sont engagés pour améliorer la mobilité dans un secteur stratégique. De nouveaux travaux démarrent à partir du 6 novembre 2023.

Les nouveaux travaux portent sur l'aménagement de l'échangeur de l'Agavon et l'élargissement de la sortie 30b sur l'A7 et de la RD 113 (sens Marseille → Salon-de-Provence) et la création d'une voie bus.

Des fermetures nocturnes sont prévues du 6 au 10 novembre 2023 et une réduction de la largeur des voies de circulation jusqu'en juin 2024.

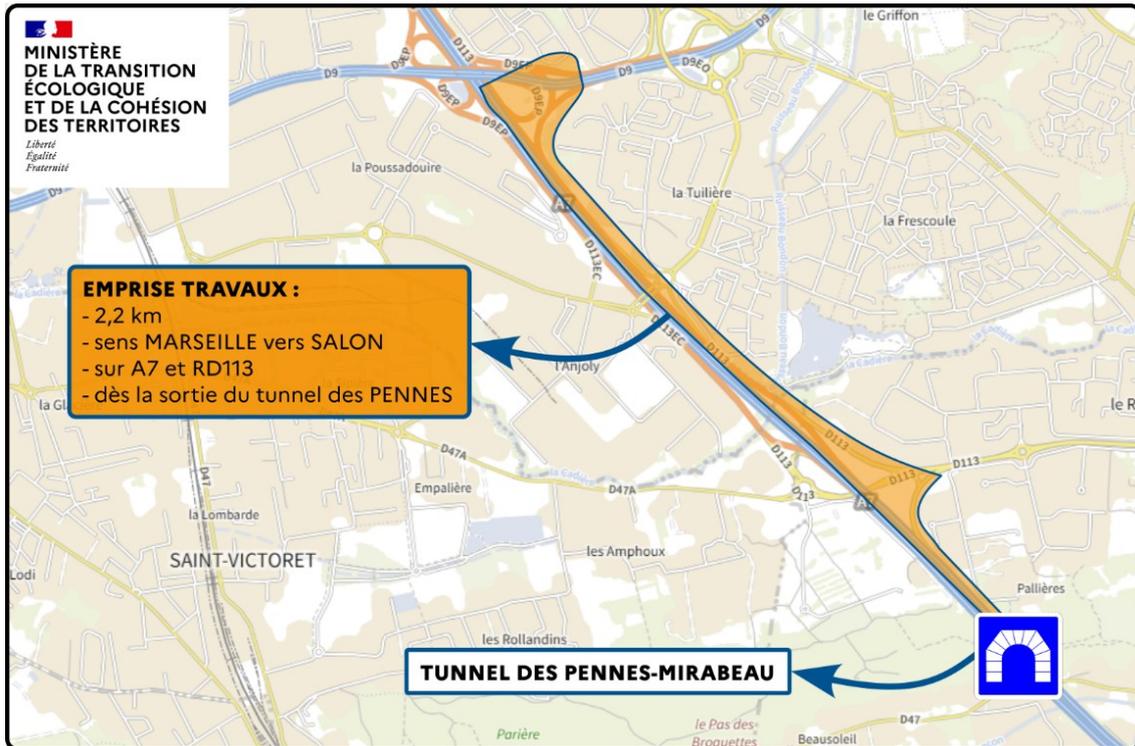


La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED-Maître d'ouvrage) et le département des Bouches-du-Rhône (partenaire, principal financeur) informent les usagers de la route que, dans le cadre des travaux de réaménagement de l'échangeur de l'Agavon, des réductions de la largeur des voies et des coupures totales de la circulation sur l'autoroute A7 et la RD 113, entre le tunnel des Pennes-Mirabeau et l'échangeur RD 113 (Marseille → Salon-de-Provence)/RD 9 (Aix-en-Provence → Marignane), sont programmées à compter du 6 novembre :

- Fermeture de l'A7 les **nuits du 6 et 7 novembre 2023**, entre 21h00 et 6h00 ;
- Fermeture de la RD 113 les **nuits du 8 et 9 novembre 2023**, entre 21h00 et 6h00 ;
- Réduction et décalage des voies de circulation sur la gauche ou sur la droite durant les travaux, jusqu'en juin 2024.



Durant ces travaux, les usagers de la route sont invités à conduire prudemment et à respecter les limitations de vitesse dans la zone de chantier : 50 km/h sur les RD113 et RD9 et 70 km/h sur A7.



Service Régional de la Communication Interministérielle

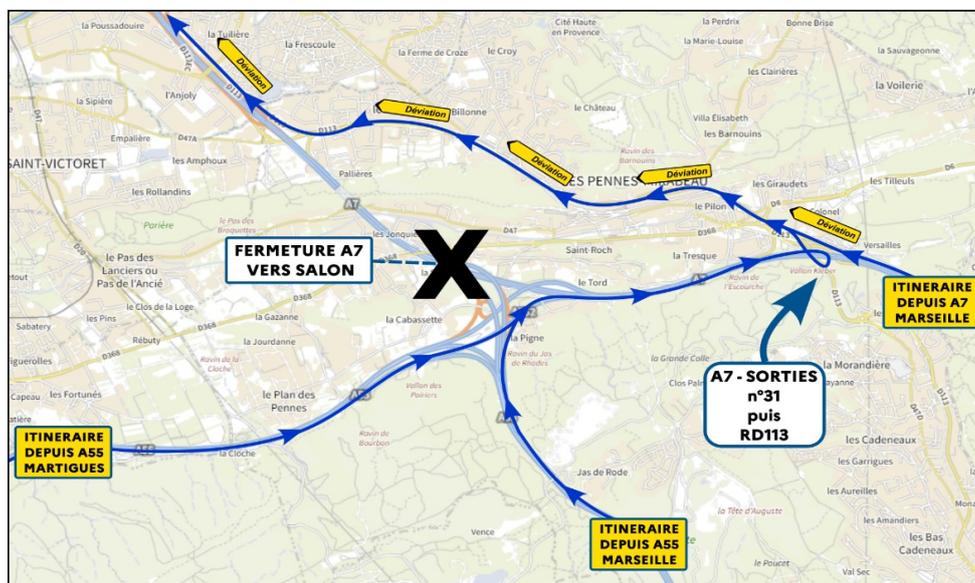
04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)

Incidences sur la circulation

Une déviation est proposée lors des fermetures nocturnes des voies, pour les usagers provenant des autoroutes A55 et A7.



Ces coupures nocturnes de la circulation, durant la 1^{re} semaine, permettront à la DIRMED de réaliser le balisage et ainsi préparer la 1^{re} phase des travaux.

Cette 1^{re} phase, qui durera entre 3 et 4 mois, débutera la semaine suivante et aura pour finalités :

- l'élargissement – sur la bande d'arrêt d'urgence – des sorties 30a et 30b de l'A7,
- la création d'une 3^e voie sur bande d'arrêt d'urgence sur la RD113,
- la création d'une deuxième voie sur la bretelle RD113 vers RD9,
- l'élargissement du terre-plein central sur l'A7.

Puis, durant le 1^{er} trimestre 2024, suivront trois autres phases durant lesquelles seront réalisés d'une part, les bassins de rétention d'eau et la voie bus (phase 2), d'autre part, les terrassements et structures de chaussées (phase 3) et, enfin, les finitions dont la signalisation routière (phase 4).

Financement des travaux

Bien qu'entrepris par les services de l'État, ces travaux sont pris en charge à hauteur de 90% par le département des Bouches-du-Rhône pour un montant de 6,7 millions d'euros.

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée et le Département, conscients de la gêne occasionnée, vous remercient de votre compréhension et vous invitent à la plus grande prudence aux abords du chantier et des déviations en restant vigilant et en adaptant votre vitesse.

Retrouvez toutes les informations sur ce réaménagement sur le **site internet de la DIRMED**, porteur du projet, en partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône qui finance cette opération : <https://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr>.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

